

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le mardi 11 novembre 2014 à 18 h.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Était également présent, le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert.

Étaient absents, les conseillers, monsieur Daniel Beaudoin et monsieur Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

18 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 27 octobre 2014 à 19 h.
- 4. Période de questions.**
- 5. Rapport du président.**
 - a) Rapport sur la situation financière.
- 6. Administration, Finances et Qualité des services**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Avis de motion du règlement # AG-001-2006-A06.
 - c) Avis de motion du règlement # AG-014-2009-A03.
 - d) Adoption du règlement # AG-006-2006-A05.
 - e) Autorisation de transferts budgétaires.
 - f) Approbation des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation (OMH) 2014.
 - g) Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération 2015.
- 7. Sécurité publique**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Dépôt du compte-rendu de la réunion de la Commission de Protection contre l'incendie tenue le lundi 27 octobre 2014.
- 8. Réseau artériel et Hygiène du milieu**
 - a) Rapport des responsables et comités.
- 9. Culture, Récréation et Promotion touristique**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Accès à la patinoire sur le lac Dupuis – Autorisation de passage Estérel Resort.
- 10. Correspondance.**
- 11. Affaires nouvelles.**
- 12. Seconde période de questions.**
- 13. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Gilles Boucher, président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-659-11-2014

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

AG-660-11-2014

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 27 OCTOBRE 2014 À 19 H.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 27 octobre 2014 à 19 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 27 octobre 2014 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT.

a) RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE.

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, le président, monsieur Gilles Boucher, fait rapport sur la situation financière 2014 et dépose une liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

Il informe également l'assistance que la séance d'adoption du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017 se tiendra le mardi 16 décembre 2014 à 18 h.

Le discours dans son intégralité se lit comme suit :

Rapport sur la situation financière de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, il me fait plaisir de procéder au dépôt de mon rapport sur la situation financière de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Résultat du rapport financier 2013

En date du 14 avril 2014, la firme de vérificateur Reid & Associés inc. déposait les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se terminant le 31 décembre 2013 est de 502 797 \$, portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 810 812 \$.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel se terminant le 31 décembre 2013 est de 19 846 \$, portant ainsi le surplus de fonctionnement non affecté à 11 201 \$.

Le capital disponible du fonds de parcs et terrains de jeux était de 198 163 \$, celui du fonds de roulement de la Ville au 31 décembre 2013 était de 139 139 \$ et 27 713 \$ pour l'agglomération.

L'endettement total net à long terme de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au 31 décembre 2013 était de 4 335 307 \$ (donc une réduction de l'endettement de 106 037 \$) et de 2 906 002 \$ (une baisse de 213 609\$) pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Indications préliminaires des résultats financiers 2014 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Selon le rapport du trésorier au 30 septembre 2014, si la tendance se maintient, ce conseil envisage un déficit d'opération de l'ordre de 11 154 \$ pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et un surplus d'opération de 9 950 \$ pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Réalisations 2014

L'année 2014 aura été une autre année charnière, tant pour les gestionnaires que pour les élus. Les dossiers du Centre culturel et du déménagement de l'Hôtel de ville auront largement monopolisé l'administration municipale pour la première partie de l'année, l'aménagement du parc-école municipalisé de l'École Mgr-Ovide-Charlebois, les activités du 150^e anniversaire et la réorganisation des ressources internes ont aussi été des projets importants.

Par ailleurs, plusieurs autres dossiers majeurs ont également retenu l'attention de nos effectifs au cours de l'année et il convient de souligner la somme de travail réalisé en ce qui concerne les dossiers suivants :

- Un taux de taxation de près de 2 % d'augmentation causé par le manque à gagner du remboursement de la TVQ ;
- Maintien des taux de taxes de consommation d'eau potable, d'égout, sur l'environnement et des ordures tandis qu'une baisse a été appliquée sur la taxe de recyclage ;
- Affectation de 150 000 \$ pour les Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville sur deux ans 2014 et 2015 ;
- Embauche de deux chargées de projet pour le 150^e anniversaire de la Ville à travers le programme de financement Emploi-Québec ;
- Réalisation et transmission d'un calendrier 2014-2015 de photos anciennes à tous les contribuables (résidants et villégiateurs) ;
- Élaboration d'un plan d'action du Comité MADA (Municipalité amie des aînés), présentation en consultation publique et adoption par le conseil ;
- Mise en place d'une page Facebook dédiée aux événements du 150^e anniversaire ;
- Organisation d'un tournoi de golf local (Club de golf du Lac-Masson) générant 5 700 \$ au profit des organismes ;
- Mise en place d'une politique de suivi de financement aux organismes et distribution de 45 000 \$ parmi les organismes pour la poursuite de leurs œuvres dont 20 000 \$ a été versé à la Coopérative de solidarité de santé du lac-Masson ;
- Collaboration et implication de la Ville au défi triathlon d'hiver « Fais-un-vœu Québec » ;
- Construction d'une passerelle sous le pont Rouleau permettant l'accès aux patineurs du lac Masson au lac Dupuis ;
- Participation aux Journées de la culture en collaboration avec la Ville d'Estérel ;
- Aménagement d'une nouvelle patinoire éclairée au parc-école municipalisé de l'École Mgr-Ovide-Charlebois dont la surface est utilisable à plusieurs fins sportives (basketball, hockey cosom, patin à roulettes, etc.), ajout d'un cabanon et d'une entrée d'aqueduc ;
- Participation de la Ville pour un montant de 50 000 \$ dans le projet parc-école municipalisé de l'École Mgr-Ovide-Charlebois (en cours de développement) ;
- Amélioration et maintien de la structure du Palais de neige et formes glacées au parc Édouard-Masson ;
- Établissement d'une entente intermunicipale améliorant l'offre de cours et d'activités de loisirs tout en permettant l'accès de nos résidants aux activités de certaines municipalités de la MRC aux tarifs résidants ;
- Déménagement de locaux municipaux du Centre culturel au nouvel hôtel de ville (ancien couvent) et aménagement intérieur de salles communautaires ;
- Mise sur pied d'un comité pour l'étude de l'aide aux propriétaires des chemins privés et consultations publiques ;
- Ajout d'aménagements paysagers, de mobilier urbain dans les parcs, de chemin bitumé dans le parc Joli-Bois, de représentations visuelles du 150^e, de décorations lumineuses au centre du village et de nouvelles corbeilles de fleurs à nos lampadaires ;
- Achat et installation de quatre (4) nouvelles bouées au lac Masson (contrôle et circulation nautique) ;
- Réparation et entretien de toutes les bornes sèches et installation d'une nouvelle borne sèche ;
- Remise en état de bornes d'incendie sur la rue du Sentier-du-Bouleau ;
- Mise sur pied de l'unité de sauvetage nautique avec achat d'un radeau de sauvetage Océanic et de l'équipement spécialisé ;
- Aménagement d'un local pour la sécurité civile à la caserne de pompiers ;
- Réaménagement technique des équipements du camion citerne incendie ;
- Installation d'un bureau de prévention incendie à l'hôtel de ville ;
- Mise en service d'un nouveau système « Voisin secours » pour la résidence « Au Moment présent » ;
- Maintien d'une patrouille de sécurité saisonnière (nuisances, permis de brûlage, chiens, etc.) ;
- Remplacement de deux camionnettes dédiées au Service des travaux publics ;
- Ajouts de nouveaux luminaires de rues ;
- Réfection de la toiture du Pavillon Violette Gauthier ;
- Réfection de plusieurs chemins, rechargement de chaussées, accotements et

- ponceaux, dynamitage pour correctifs de chaussées et ajout de glissières de sécurité ;
- Réfection de la rue du Lac Croche, reprofilage de fossés, ponceaux relocalisés et changés ;
- Réfection d'un ponceau de traverse sur la rue du Domaine-Moclar d'un diamètre de 1.5 mètre ;
- Réfection des fossés et ponceau sur la rue du Lac-Charlebois ;
- Épandage d'abat-poussière dans les chemins non pavés à 2 reprises au cours de l'été ;
- Travaux d'entretien des fossés, coupes de branches et fauchage sur tout le territoire ;
- Réaménagement de l'écocentre, pose de bollards de sécurité pour la protection de certaines installations permanentes ;
- Entretien des deux réservoirs d'aqueduc municipaux, rinçage des conduites d'aqueduc et entretien du réseau pluvial ;
- Travaux majeurs complétés par le programme TECQ, travaux d'aqueduc et de chaussée rue du Joli-Bois, rue du Joli-Bûcheron et rue des Pivoines ;
- Investissement et modernisation des équipements d'aqueduc aux stations de pompage Guénette, et de surpression Masson et chemin d'Estérel, installation d'une tour de communication pour télémétrie rue des Outardes ;
- Investissement et modernisation d'équipements au bâtiment de traitement des eaux usées sur la rue du Galais et ajout d'une borne de vidange d'eaux usées pour véhicules routiers (VR) ;
- Modification à l'alimentation des stations Baron-Louis-Empain et des Trembles, installation d'un cabanon et mise en place d'un groupe électrogène à la station de surpression d'égout sanitaire des Trembles ;
- Analyse et actualisation de la stratégie de l'eau potable ;
- Modifications et mises à jour de plusieurs politiques et règlements dont notamment les SQ-04-2012 et SQ-05-2012 portant sur les nuisances et la sécurité, la paix et l'ordre ;
- Analyse et révision des dispositions du règlement de circulation et stationnement en vue du remplacement par SQ-03-2012 (réseaux local et artériel) ;
- Formation des élus municipaux et adoption d'un Code d'éthique des élus municipaux ;
- Entrée en poste d'un nouveau directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert ;
- Restructuration à la direction générale et aux loisirs ;
- Recherches et compilation pour la rénovation cadastrale de tout le territoire en trois mandats, première phase sur trois ans (2014, 2015 et 2016), analyse de l'avis cadastral pour propriétés municipales ;
- Soutien et participation au nouveau projet-pilote de traitement des matières organiques ;
- Relance du comité affichage en vue d'une meilleure identification aux six portes d'entrée de la Ville ;
- Traitement des demandes de permis pour une hausse de 40 % de valeur en rapport à 2013 ;
- Étude de nouveaux projets dont deux majeurs, développement résidentiel locatif au lac Walfred « Germa Construction » et développement d'un projet de condominiums à la marina « Le Viking » ;
- Étude et préparation du projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour le noyau villageois ;
- Tenue de la Journée de l'Environnement en collaboration avec plusieurs acteurs du milieu, concours village fleuri et intégration de la Fête des voisins ;
- Attribution, comme lieu de rencontres et d'activités de la petite maison derrière l'hôtel de ville, au Club de l'Âge d'Or ;

Orientations générales pour le prochain budget et programme triennal

Dans le respect du plan d'action de ce conseil et en lien avec les projets prioritaires, nos orientations 2015 sont les suivantes :

- Poursuite de la mise aux normes des réseaux d'eau potable et d'égout, des infrastructures routières dans le cadre du programme TECQ (Taxe sur l'essence) ;
- Participation au projet de parc-école municipalisé de l'École Mgr Ovide-Charlebois ;
- Renouveler la formule de conseil sans papier ;
- Adopter le règlement d'harmonisation avec la MRC pour la circulation et le stationnement SQ-03-2012 ;
- Amorcer la numérisation des archives ;
- Initier un plan de création d'associations de résidents pour nos quartiers et nos lacs ;
- Poursuivre les démarches du comité de travail d'aide aux chemins privés ;
- Donner suite à la rénovation cadastrale et se munir d'outils cartographiques plus performants ;
- Procéder à la refonte du site Web de la Ville 2015-2016 ;
- Mettre en place une politique de communications interactives avec les citoyens et confectionner à l'interne un bulletin d'information distribué localement ;
- Mettre en place certaines des actions du Plan d'action MADA ;

- Améliorer l'offre en matière d'activités de loisirs pour les familles ;
- Développer un programme de mise en valeur du noyau villageois ;
- Poursuivre les activités du 150^e jusqu'à la clôture 27 juin 2015 en intégrant aux activités de l'Hiver en Fête et de l'Été en Fête ;
- Renouveler et bonifier le partenariat avec la Ville d'Estérel pour les Journées de la culture ;
- Mettre en place la Stratégie de l'eau potable ;
- Procéder à la réfection du quai en bois au débarcadère municipal ;
- Procéder à la réfection du trottoir du chemin Masson ;
- Procéder à l'acquisition de matériel roulant selon le plan de remplacement des véhicules ;
- Augmenter la visibilité de la ville et parfaire son affichage ;
- Améliorer les infrastructures de parcs, patinoires et d'accès à l'hôtel de Ville ;
- Préparer l'implantation des bacs standardisés pour la collecte de déchets ;
- Préparer un plan directeur de développement des sentiers multifonctionnels (sentier village, TPI (terres publiques intramunicipales), piste Luc-Guindon et réhabilitation de la sablière au lac Jumeau) ;
- Optimiser l'utilisation du pavillon Violette-Gauthier (accueil des villégiateurs) ;

Nous adopterons un budget juste et équilibré où la capacité de payer sera respectée. La population est invitée à assister à la présentation des deux budgets qui seront adoptés pour mener à bien nos projets municipaux :

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le lundi 15 décembre 2014 à 19 h
 Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, le mardi 16 décembre 2014 à 18 h

Afin de respecter la Loi, nous mettons à votre disposition la liste des contrats supérieurs à 25 000 \$.

La rémunération de base versée mensuellement au maire est de 2 166.61 \$ et de 1 083.32 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, la M.R.C. des Pays d'en-Haut verse mensuellement au maire la somme de 740.16 \$. De plus, chaque participation à un des comités de la MRC est rémunérée à 150 \$ par membre ou à 210 \$ si le membre est aussi président.

Celle des conseillers est de 722.20 \$ par mois et de 361.11 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, une rémunération de base est versée mensuellement aux élus qui sont désignés responsables d'un comité soit 197.43 \$ et 98.71 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Chaque présence aux réunions mensuelles de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au nombre projeté de cinq (5) représente une rémunération de base pour le président de 752.28 \$ et de 376.14 \$ à titre d'allocation de dépenses. Celle des conseillers est de 376.14 \$ et de 188.07 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Je vous prie d'agréer l'expression de notre considération la meilleure.

Gilles Boucher
 Président

6. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

6. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

6. b) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-001-2006-A06.

La conseillère, madame Gisèle Dicaire, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente sera présenté pour étude et adoption un projet d'amendement # AG-001-2006-A06 au règlement # AG-001-2006 afin de modifier les articles 2, 3 et 6 pour décréter la tenue des séances aux jours et heures prévues au calendrier adopté annuellement.

6. c) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-014-2009-A03.

La conseillère, madame Lisiane Monette, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente sera présenté pour étude et adoption un projet d'amendement # AG-014-2009-A03 au règlement # AG-014-2009 afin de modifier plusieurs dispositions relatives au Service de sécurité incendie et ses interventions.

AG-661-11-2014

6. d) ADOPTION DU RÈGLEMENT # AG-006-2006-A05.

ATTENDU que ce conseil désire modifier le règlement établissant les prescriptions en matière de circulation et de stationnement sur les voies publiques constituant le réseau artériel de

l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel # AG-006-2006 afin de procéder à diverses modifications de signalisations sur le chemin Masson donnant ainsi suite à la résolution # 4248-08-2012 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson de même que sur le chemin d'Entrelacs ;

ATTENDU que ce conseil désire corriger la vitesse sur un tronçon du chemin Masson actuellement à 80 km/h en approche d'une zone de 30 km/h en ajoutant une zone de vitesse de circulation graduelle à 50 km/h ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue en date du 27 octobre 2014 par la conseillère, madame Lisiane Monette ;

ATTENDU que tous les membres ont reçu une copie du projet dudit règlement dans les délais requis et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le règlement numéro AG-006-2006-A05 modifiant le règlement # AG-006-2006 établissant les prescriptions en matière de circulation et de stationnement sur les voies publiques constituant le réseau artériel de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel en complément au Code de la sécurité routière du Québec et prévoyant diverses modifications sur le réseau artériel soit et est adopté, et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication de son avis de promulgation.

QUE ce conseil mandate et autorise monsieur Bernard Malo, directeur du Service des travaux publics et services techniques, à mettre en place la nouvelle signalisation appropriée dans les délais requis.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 62-35500-640.

AG-662-11-2014

6. e) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, l'agglomération doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts budgétaires préparé par monsieur Sébastien Racette, trésorier, en date du 31 octobre 2014, tel qu'il appert ci-dessous :

De	À	Montant
62-23000-454	62-23000-339	1 500 \$
	62-22000-339	1 500 \$
	62-22001-650	1 500 \$
	62-22000-670	1 500 \$

;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes qu'ils apparaissent au tableau précité.

AG-663-11-2014

6. f) APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) 2014.

ATTENDU la résolution # AG-643-05-2014 prise le 26 mai 2014 par laquelle ce conseil approuvait les prévisions budgétaires 2014 de l'Office municipal d'habitation au montant de 117 245 \$;

ATTENDU la réception d'une première révision budgétaire du 5 juin 2014 et d'une seconde révision du 20 octobre dernier qui portent les prévisions budgétaires à 116 600 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires 2014 telles que révisées au 20 octobre 2014 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au montant de 116 600 \$ et prévoyant un déficit au montant de 44 109 \$ portant la contribution

municipale, soit 10 %, à 4 411 \$ au lieu de 4 475 \$ précédemment.

AG-664-11-2014

6. g) ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION 2015.

ATTENDU qu'en conformité de l'article 319 de la *Loi sur les Cités et villes*, le conseil d'agglomération est tenu d'établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires ;

ATTENDU le projet de calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par madame Judith Saint-Louis, greffière adjointe ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Nepveu et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2015, lequel est reproduit ci-dessous :

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération 2015	
Lundi 20 avril 2015	18 h
Mardi 19 mai 2015	18 h
Lundi 17 août 2015	18 h
Lundi 9 novembre 2015	18 h
Lundi 14 décembre 2015	18 h 30

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Le rapport mensuel du Service de sécurité incendie est remis aux membres du conseil.

AG-665-11-2014

7. b) DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE TENUE LE 27 OCTOBRE 2014.

ATTENDU la réunion de la Commission de Protection contre l'incendie tenue le 27 octobre 2014 ;

ATTENDU le compte-rendu tel que rédigé par monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de sécurité incendie, et déposé par ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte des commentaires et recommandations de cette commission.

8. RÉSEAU ARTÉRIEL ET HYGIÈNE DU MILIEU

8. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

9. CULTURE, RÉCRÉATION ET PROMOTION TOURISTIQUE

9. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Le rapport des activités de la bibliothèque municipale est remis aux membres du conseil.

AG-666-11-2014

9. b) ACCÈS À LA PATINOIRE SUR LE LAC DUPUIS – AUTORISATION DE PASSAGE ESTÉREL RESORT.

ATTENDU qu'un nouvel accès au lac Dupuis pour l'aménagement de la patinoire sur le lac a été consenti par Estérel Resort à l'extrémité du bâtiment de la phase II sur le terrain du 43, rue Fridolin-Simard pour la saison 2013/2014 considérant que Estérel Resort prenait à sa charge l'aménagement de l'accès tandis que la Ville centre prenait à sa charge l'entretien de cet accès (déneigement) ;

ATTENDU qu'Estérel Resort permet de nouveau à la Ville centre le passage au même endroit

pour la saison hivernale 2014-2015 de même que les prochaines années le tout tel qu'il appert à l'autorisation reçue de monsieur François Dallaire, directeur général Estérel Resort, en date du 31 octobre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les pourparlers de ses représentants dans ce dossier et autorise l'entretien hivernal de l'accès au lac Dupuis autorisé par Estérel Resort pour la période de maintien de la patinoire sur le lac Dupuis par les services municipaux de la Ville centre.

QUE tous les frais inhérents à cet entretien soient imputés aux divers postes budgétaires relatifs à l'infrastructure de l'anneau de glace sur les lacs Masson et Dupuis.

10. CORRESPONDANCE

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-667-11-2014

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 15, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
président

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier